Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 022-212202485-20260622-2026062201-DE

POMMERIT le Vicomte
PAÑVRID AR BESKONT

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
DES COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE GUINGAMP

DATE de CONVOCATION
Le 17 JUIN 2026

DATE D'AFFICHAGE

23/06/2026

EN EXERCICE **19**

PRESENTS **18**

VOTANTS **19**
(1 PROCURATION)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération N° 2026 06 22 01

L'an **DEUX MIL VINGT-SIX** Le vingt-deux juin à **DIX-NEUF heures**
Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Madame Florence LE SAINT, Maire

Etaient présents : MM BEAUCAMP Martine, BARS Gilles, BELLEGOU Anne, BROCHEN Annie, CABIOCH QUEMENER Daniel, CARRE Yves, CORREC Sylviane, EVEN Olivier, HENRY Alain, JACQ Claudie, LE BIANIC Myriam, LE SAINT Florence, LEVACHER Jean-Christophe, MENGUY Stéphane, PARANT Katell, PEYRICHOU Yves, RAISON Muriel , ROPERS Valérie.

Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés : BISSON Cyril, (procuration à BEAUCAMP Martine),

Madame Annie BROCHEN a été nommée secrétaire de séance.

TARIFS COMMUNAUX
REVALORISATION DES LOYERS DES LOGEMENTS COMMUNAUX

Mme ROPERS Valérie, Adjointe aux Finances, propose d'appliquer la revalorisation de 0.79 % (variation par rapport à l'indice de référence des loyers du 4ème tr. 2025) à compter du 1er juillet 2026 comme suit :

[I.R.L. 4ème trimestre 2024 : 144.64 - I.R.L. 4ème trimestre 2025 : 145.78]

Type	Situation des appartements	Surf. habitable	Loyer à compter du 01.07.2026
T.4	Au-dessus de la Poste	89.86	431.26 €
	TOTAL « Poste »		**431.26 €**
T.2 n°A	Rez de chaussée gauche	47	246.19 €
T.1 bis n° B	Rez de chaussée droit	35	205.49 €
T.4 n°C	Etage droit	73	386.86 €
T.4 n°D	Etage gauche	75	388.59 €
	TOTAL « 9 Place du Centre »		**1 227.13 €**
T.1 bis n°A	Rez de chaussée gauche	33	263.21 €
T.1 bis n°B	Rez de chaussée droit	33	261.99 €
T.3 n°C	Etage gauche	68	445.14 €
T.3 n°D	Etage droit	68	453.10 €
	TOTAL « 12 Rue de l'if»		**1 423.44 €**
	TOTAL GENERAL		**3 081.83 €**

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 022-212202485-20260622-2026062201-DE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ APPROUVE ce tableau et ADOPTE les nouveaux montants des loyers des logements communaux.

Pour extrait certifié conforme

La Maire
Florence LE SAINT

La Secrétaire
Annie BROCHEN